

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU 29 JUIN 2011**

**Délibération numéro 11-03-10**

**Dossier n°1 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010.**

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 juin 2011, s'est réuni le mercredi 29 juin 2011 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (14 membres présents et 2 pouvoirs donnés à 2 administrateurs sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

**Madame Nadia SEMACHE.**

**Messieurs Jean-Claude BERTRAND – Georges BONNARD – Jean-Paul BURDIN (Vice président) – André CELLIER (Vice président) – Jean Yves CHARBONNIER – Dominique CROZET - Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Alain GUILLEMANT - René LAPALLUS - Iwan MAYET – Bernard PHILIBERT (Président) – Raymond VACHER**

Étaient excusés :

**Madame Solange BERLIER.**

**Messieurs Bernard BONNE - Claude BOURDELLE – Jean-Claude CHARVIN – Paul DUCRUET (pouvoir donné à André CELLIER) - Joël EPINAT - Alain LAURENDON - Jean-Claude REYMOND (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT)**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	12/07/2011
Accusé réception le	12/07/2011
Numéro de l'acte	Délibération 11 - 03 - 10

## Exposé du rapport effectué par le Président :

Le résultat comptable de l'exercice 2010 laisse apparaître un excédent comptable de 5,983 M € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues), qui est sensiblement identique à celui de 2009 (5,995 M €)

Ce résultat doit être analysé en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les engagements de dépenses 2010 qui ont été effectués en début d'année 2011, soit 3,458 M €.

L'excédent réel, après déduction de ces restes à réaliser, s'établit ainsi à 2,525 M€ .

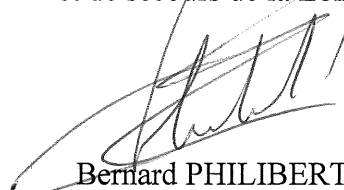
## Vu le rapport présenté par le Président, Le conseil d'administration prend la délibération suivante :

### Article unique :

Le compte administratif 2010 ainsi que le compte de gestion du service départemental d'incendie et de secours de la Loire sont approuvés.

**Délibération adoptée à l'unanimité (Monsieur Bernard PHILIBERT, Président, n'a pas pris part au vote).**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	12/07/2011
Accusé réception le	12/07/2011
Numéro de l'acte	Délibération 11 - 03 - 10